

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 52 (1964)

Heft: 37

Artikel: Romanshorn

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270561>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BERNE

Une association féminine pour la défense du Jura

Réunies à Moutier, une centaine de femmes et de jeunes filles venues de toutes les parties du Jura, ont fondé une organisation intitulée « Association féminine pour la défense du Jura ». Après avoir fixé les bases statutaires et discuté de son programme d'activité, l'assemblée a nommé un comité jurassien provisoire de vingt et un membres, dont la présidente est Mme Suzette Grimm, de Saint-Imier, et la secrétaire, Mlle Maryvonne Charmillot, de Delémont.

Au Grand Conseil bernois, un député du Parti paysan, artisan et bourgeois a déposé une motion demandant l'admission des femmes à la fonction de juge.

Lors de sa journée d'étude, l'Association bernoise pour la collaboration des femmes dans la commune s'est occupée de la révision de la loi sur l'impôt du canton de Berne.

Nomination

Mlle Dora Scheuener, jusqu'ici lectrice d'hébreux, à l'Université de Berne, vient d'être nommée professeur en titre par le Conseil d'Etat bernois.

ZÜRICH

Le Conseil synodal de l'Eglise réformée du canton de Zurich prié les conseils de paroisses et les pasteurs d'introduire les femmes dans leurs nouveaux droits à partir de 1964.

Le comité central de la Croix-Rouge suisse a reconnu provisoirement l'Ecole d'infirmières pour vieillards et malades chroniques des diaconesses de Bethesda, à Itznach.

BALE-CAMPAGNE

Les électeurs d'Aesch ont élu récemment Mlle U. Häring au poste de secrétaire communale ; c'est la première fois qu'une femme entre dans l'administration de cette commune.

WINTERTHOUR

Le nouveau statut du personnel de la ville de Winterthour, qui sera soumis aux électeurs le 6 décembre, prévoit l'égalité des salaires pour les employés des deux sexes.

ROMANSHORN

Toujours « non »

Pour la troisième fois en l'espace de trente et un ans, la paroisse protestante de Romanshorn-Salmisach avait à se prononcer sur l'introduction de l'électorat et de l'éligibilité des femmes en matière ecclésiastique ; ces droits ont de nouveau été refusés, mais par une très petite majorité : 497 non contre 452 oui.

La collaboration féminine est admise dans les activités de l'Eglise et même recherchée dans diverses commissions.

A la campagne

De 1955 à 1961, le nombre des femmes travaillant à la campagne a diminué de 92 000, c'est-à-dire du tiers du nombre total. Le manque de relève parmi les paysannes est très grave. Il n'y a que fort peu de jeunes filles qui peuvent ou veulent devenir paysannes.

Egalité des salaires dans la banque

La nouvelle convention entre l'Association suisse des employés de banque et les directions des banques de notre pays, qui entrera en vigueur le 1er janvier 1964, a accepté le principe de l'échelle unique des salaires, supprimant la discrimination antérieure entre personnel masculin et féminin et permettant désormais aux femmes d'accéder sans restriction à tous les postes si elles en ont les capacités, aux mêmes conditions que leurs collègues masculins.

Un million réjouissant

Le 31e rapport annuel de l'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse (activité de 1962) fait allusion à un million réjouissant à tous égards. Pour la première fois depuis la création de l'OSL, la vente annuelle de brochures OSL a dépassé le million.

Quelle est la signification de cet événement ? Un million (très exactement 1 043 790) de brochures OSL ont été livrées à nos écoliers suisses en 1962. Un million de bonnes lectures, adaptées à l'âge des élèves, magnifiquement illustrées et présentées. Nos quatre langues nationales ont été considérées ; le réseau de distribution s'appuie sur la bonne volonté de 4800 collaborateurs bénévoles et infatigables, qui se recrutent dans tout le pays, jusque dans le hameau de montagne le plus reculé. L'OSL a prouvé une fois de plus qu'elle était l'un des principaux promoteurs du développement intellectuel de la jeunesse. Son importance et sa popularité sont bien connues. Le succès qu'elle vient de remporter les renforcera encore. Ce million de bons textes contribuera à orienter notre jeunesse vers le vaste monde du livre.

Le rapport annuel mentionne deux autres événements des plus réjouissants de l'année 1962. La société General Motors suisse a fait cadeau, à l'OSL, d'une Opel-Caravane pour étendre son réseau de distribution. Le Comité suisse de la fête nationale a remis, de son côté, à l'OSL, pour la seconde fois, le montant respectable de 150 000 francs afin de reconstituer les réserves épuisées.

TESSIN

La première Ecole de laborantines médicales du Tessin, à Locarno, a également été reconnue provisoirement par la Croix-Rouge.

Activité de la «Section Suisse du Service Social International»

Dans un monde préoccupé des problèmes et des intérêts des masses, le sort de l'individu est difficile, souvent même tragique. Les guerres, les révolutions, les oppressions ont créé dans la société moderne de profondes modifications. Le déracinement humain se révèle, à notre époque, sous des formes diverses et cruelles. L'expérience nous montre que beaucoup d'hommes ayant à faire face de tels difficultés ne peuvent recourir à la compétence des grandes organisations de secours internationales ou nationales. L'intervention individualisée de la Section suisse du Service social international (SS SSI) représente dans cette conjoncture pour beaucoup d'êtres une dernière possibilité de secours.

En 1962, la SS SSI a enregistré 435 nouveaux cas contre 348 l'année précédente. 91,26 % étaient des cas sociaux, les autres concernaient des demandes d'émigration. Les trois-quarts des demandes environ émanaient de Suisse ; le reste de vingt-quatre pays différents. L'importance croissante de la SS SSI est notamment prouvée par le fait que le quart de tous les cas sociaux a été traité par les autorités suisses, soit par des organisations internationales officielles ou privées.

La tâche la plus importante de la SS SSI a été, cette année encore, l'aide à la famille, et, comme toujours, plus particulièrement les interventions en faveur et dans l'intérêt de l'enfance : la protection des enfants mineurs et l'adoption entre pays. Par son réseau de sections nationales et de correspondants dans de nombreux pays, la SS SSI est particulièrement apte à obtenir au-delà des frontières des enquêtes, des démarches et des interventions diverses à caractère social. Par suite du nombre élevé de travailleurs étrangers actuellement en Suisse, les placements d'enfants et les recherches en paternité représentent une part très importante de son travail. De cet état de choses, les problèmes de défaut d'entretien restent très actuels ; les personnes lésées sont surtout des enfants suisses, dont les pères étrangers sont retournés momentanément dans leur patrie. Aussi longtemps que la Suisse n'a pas ratifié les accords de la Conférence de Droit international adoptés en 1956 et 1958, l'exécution à l'étranger des décisions concernant les pensions alimentaires ne pourra être obtenue, et la femme et les enfants suisses seront toujours désavantagés.

Le Service social international est à même de rendre d'inappréciables services, par l'intermédiaire de ses vingt sections nationales et de nombreux correspondants, étendant son action dans le monde entier. Son activité s'exerce aussi bien dans des cas de recherches de personnes ou de familles disparues, que dans les cas de familles réfugiées qui, au-delà de nos frontières, attendent son action dans le monde entier. Son activité s'exerce aussi bien dans des cas de recherches de personnes ou de familles disparues, que dans les cas

Suite de la page de l'acheteuse

Protection des consommateurs aux Etats-Unis

tout en étant propre à la consommation, présente certains défauts, l'emballage doit le spécifier (ex. tomates pas très mûres, petits pois gros, pêches mal triées, etc.).

Des normes de qualité ont été fixées pour d'innombrables produits et ce n'est pas un mince travail. Jugez-en : pour fixer les normes de qualité de la confiture de fraises, on a procédé à une enquête auprès des fabricants et des ménagères, on a testé les livres de cuisine, expérimenté des centaines d'échantillons dans les fabriques et les laboratoires, provoqué un débat public entre fabricants et consommateurs. Pour arriver à cette norme : la confiture de fraises doit avoir quarante-cinq parties de fruits et cinquante-cinq parties de sucre.

Les normes sont inscrites au Registre fédéral. Ce travail de détermination a été pratiqué jusqu'en 1954 systématiquement. Mais devant la multiplication des produits, on y a finalement renoncé sauf en cas de contestation.

Les Etats-Unis connaissent donc trois genres de standard :

Identité, qualité, quantité

En ce qui concerne les viandes, elles sont classées en six catégories qui doivent être annoncées visiblement pour l'acheteur. Il y a là tout une gamme de nuances que nous aimerions bien voir appliquer chez nous.

Pour la volaille, c'est la grosseur, la forme, la quantité de graisse, l'état de la peau, qui la fait classer dans des catégories, selon leur grosseur et leur fraîcheur.

Des dispositions très strictes sont également prises dans le domaine de l'utilisation des agents chimiques de coloration et de conservation. La dernière loi de 1959 impose dans certains cas des tests sur des animaux.

La loi fédérale a été complétée par l'étiquetage des produits de nettoyage. On a constaté, en effet, que 40 % des empoisonnements d'enfants au-dessous de 5 ans, résultaient d'ingestion de substances toxiques. Les couleurs attrayantes ne sont pas autorisées pour les produits détergents. L'étiquetage doit contenir la mention « danger » et la recommandation de ne pas laisser les produits à portée de main des enfants. Il doit indiquer le traitement d'urgence en cas d'accident et la composition chimique du produit pour permettre au docteur de déterminer le traitement à appliquer.

B.

Petites nouvelles

En Allemagne, de véritables postes de distribution de lait en cartons réfrigérés ont été installés le long des routes notamment dans les stations services. Cette initiative est directement liée à la politique du ministère de l'agriculture qui accorde cha-

Comment les salaires sont-ils assurés contre la perte de gain en cas de maladie ?

D'une étude parue dans la « Mutualité romande », il ressort qu'en Suisse, on compte 285 000 assurés pour une indemnité journalière auprès de caisses-maladie d'entreprises et 50 000 assurés bénéficiant d'une indemnité journalière en vertu d'un contrat d'assurance collective. Cent soixante-cinq mille personnes en outre sont assurées auprès de compagnies privées.

On en arrive à la conclusion que la très grande majorité des salariés sont, chez nous, assurés contre la perte de gain en cas de maladie.

Mais cette indemnité journalière ne représente généralement que 50 % du salaire rarement 60, 70 ou 80 %, soit en moyenne environ 20 à 24 fr. par jour. Dans de nombreuses conventions collectives de travail, le taux de l'indemnité journalière a été fixé de 10 à 15 fr., quelquefois il dépasse 15, mais n'excède pas 17 fr.

En Allemagne, l'ouvrier malade touche, pendant six semaines, le montant de son salaire net — déduction faite des taxes et charges fiscales. Ce sont ces normes que la Conférence européenne de la Sécurité sociale, réunie en décembre dernier à Bruxelles a considérées comme idéales. Elle a recommandé aux pays du Marché commun « d'élever les prestations au niveau qui paraît le plus avantageux parmi les systèmes existants ». Elle préconise qu'il faut tendre à garantir à l'assuré son salaire intégral durant un certain temps, six semaines au moins. Après cette période, l'indemnité journalière pour les personnes seules devrait représenter au moins les 7 % du salaire et pour les personnes qui ont charge de famille, les 85 %.

des innombrables réfugiés qui, au-delà de nos frontières, attendent encore une solution leur permettant de se recréer une existence normale. La SS SSI est des lors reconnaissante à tous ceux qui par leur aide lui permettront de poursuivre son œuvre. Compte de chèques postaux Genève I 54 90.

Pour lutter contre la surexpansion

M. Hay, directeur de la Banque nationale propose les mesures suivantes : « Les industriels et les commerçants examineront s'ils peuvent reporter à plus tard l'agrandissement de leur usine ou de leur magasin, s'efforceront de stabiliser les prix et feront preuve de modération dans la propagande et la réclame de leurs produits ; les ménagères se montreront plus sélectives et veilleront à n'acheter, à qualités égales, que les marchandises les moins chères. »

B.

Nouvelles de Suisse allemande

Le Konsumentenforum der deutschen Schweiz und des Kantons Tessin réuni en assemblée générale le 10 septembre, à Zurich, a nommé à sa présidence Mme Schibler-Kägi de Kreuzlingen. Mme Schibler succède à Mme Y. Rudolf de Soleure, qui avait dû donner sa démission pour raison de santé.

A la suite de cette assemblée générale, deux conférences ont été données sur les tests comparatifs de marchandises, la première par le professeur O. Angehrn, de Bâle, l'autre, par Mme Tgetzel, de l'Institut suisse de recherches ménagères. Ces conférences ont provoqué une discussion très animée.

ÉTRANGER

SUÈDE

Prix Nobel

Le 5 novembre dernier, l'Académie royale des sciences de Suède a décerné les prix Nobel de physique et de chimie. Une femme, la troisième depuis la fondation du prix, figure parmi les lauréats : Seules, Marie Curie en 1903 et Irène Joliot-Curie en 1935 ont reçu cette plus haute consécration officielle que puisse recevoir un savant de son vivant.

Marie Goeppert-Mayer partage cependant le prix de physique 1963 avec le professeur Eugen Wigner, qui en reçoit la moitié, tandis qu'elle s'est vue attribuer l'autre moitié avec le professeur Jensen, de l'Université de Heidelberg, en Allemagne, pour leurs découvertes relatives à la structure en couche des noyaux atomiques.

La vie de la savante est l'histoire d'une vie de recherches, braquée toute entière sur les mystères de la structure du noyau de l'atome.

D'origine polonaise, née en 1906, appelée, après son doctorat, à l'Université John Hopkins de Baltimore, elle a poursuivi ses recherches aux U.S.A. Depuis 1960, elle a une chaire à l'Université de Californie.

Mme Agda Rössel, ancien membre de la Commission de la condition de la femme et de la Délégation permanente suédoise auprès des Nations Unies, a été nommée ambassadeur auprès de la République fédérale allemande.

FRANCE

La France et nous

Nous lisons dans « Le Droit des Femmes » : « Le canton de Genève a accordé aux femmes leurs droits politiques en 1960. Les élections n'ayant lieu que tous les quatre ans, elles y ont participé pour la première fois en septembre dernier, 35 communes rurales, ainsi que la ville, ont présenté 237 candidates, dont 40 pour la ville.

Trente-quatre femmes ont été élues dans les communes rurales et 12 au Conseil municipal de Genève, qui compte 40 membres.

Ces élections représentent un très grand succès féminin que les Françaises pourraient envier. »

FRANCE

Vice-présidente de l'UNEF

Pour la première fois, une femme a été élue vice-présidente de l'UNEF (Union nationale des étudiants de France).

C'est Martine Micheland, 25 ans. Elle a dû son éléction au poste de présidente de la Mutuelle nationale des étudiants, leur sécurité sociale, qu'elle occupe avec compétence et dévouement, en gérant trente millions de francs.

Elle s'est fait remarquer à l'occasion d'une enquête de la Mutuelle des étudiants qui démontrait que la principale cause des maladies des étudiants était constituée par les conditions actuelles du travail.

ANGLETERRE

Le gouvernement britannique vient d'éditer une brochure en plusieurs langues qui expose de façon claire et simple les droits et les devoirs des jeunes filles venant « au pair » en Angleterre. Cette publication est remise à toutes les jeunes filles lors de leur arrivée dans le pays, ainsi qu'aux familles qui les reçoivent.

INDE

Belle réalisation

Le Foyer d'accueil pour jeunes filles et jeunes femmes du Conseil des femmes de l'Etat de Maharashtra, à Bombay, dont la construction a été entreprise par l'Alliance des sociétés féminines suisses, a été inauguré par le président Nehru à la fin de 1963.

ÉTATS-UNIS

L'Assemblée générale des Nations-Unies a pris à l'unanimité des décisions s'opposant à la discrimination vis-à-vis des femmes. La Commission pour la condition de la femme présentera une résolution dans le même sens à l'Assemblée générale de l'ONU de 1965.

Pour mieux défendre les siens

La grande cantatrice norve Mariant Anderson a annoncé qu'elle abandonnera sa carrière artistique en 1965 pour prendre une part plus importante à l'action en faveur de la reconnaissance de l'égalité des droits civiques pour les Noirs.

ITALIE

Les associations féminines italiennes ont organisé à Milan, une journée d'étude sur le problème de l'égalité des salaires dans la CEE.

LIBAN

Pour la première fois dans son histoire, le Liban va avoir une femme député, Mme Myrna Boustani Ea Khazen, âgée de 26 ans, qui a été élue d'office au siège laissé vacant par le décès de son père, l'industriel et financier M. Emile Boustani, qui a péri dans un accident d'avion, le 15 mars dernier. Aucun candidat ne s'était présenté contre elle.

FINLANDE

En l'absence du titulaire du portefeuille et du Premier ministre, le Président de la République a désigné Mlle Kylliki Pohjala, Ministre des affaires sociales, pour exercer les fonctions de Ministre des affaires étrangères.



VOYAGES ET VACANCES
gratuits en collectionnant
les bons de garantie des
Pâtes de Rolle